

COMMUNE DE LATTES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal de LATTES s'est réuni le 27 janvier 2021 à 16 h 00, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Cyril MEUNIER, Maire

M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, Mme MARTINEAU, Mme GRANADOS, M. BORELLO, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE à partir de l'affaire n°12, M. RHUL, Mme BERRENGER

MEMBRES EXCUSES :

- M. Adrien FABIANO donne procuration à M. Francis ANDREU
- Mme Sophie RIAUMAL-BABOUIN donne procuration à M. Cyril MEUNIER
- Mme Christèle LECOINTE donne procuration à M. Didier PLANCHOT
- M. Jean-Noël FOURCADE donne procuration à M. Didier PLANCHOT jusqu'à l'affaire n°11 inclus

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard MODOT est élu à l'unanimité.

LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020 EST ADOPTE A L'UNANIMITE SANS OBSERVATION.

**ARTICLE L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
1 – DECISIONS MUNICIPALES (Rapporteur : Cyril MEUNIER)**

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération du 9 juin 2020 donnant diverses délégations à Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

**OPERATIONS FINANCIERES
(Alinéa 3 article L2122-22 du CGCT)**

Par décision municipale en date du 7 janvier 2021, la Commune contracte auprès du Crédit Agricole du Languedoc un emprunt d'un montant de 600 000 € destiné à financer l'acquisition de terrains pour une durée de 15 ans au taux fixe de 0.36 % par an.

**MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE
(Alinéa 4 article L 2122-22 du CGCT)**

Par décision municipale en date du 11 décembre 2020, un marché public relatif à la « Rénovation de trois courts de tennis extérieurs au complexe sportif de Fangouse » est passé avec la société ST GROUPE – ZAE Pioch Lyon – 34160 BOISSERON, pour un montant de 134 246,60 € HT.

Par décision municipale en date du 21 décembre 2020, un marché relatif aux « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Ville de Lattes et son CCAS – Lot n°1 Assurance des dommages aux biens et risques annexes » est passé avec la société SMACL ASSURANCES – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex, pour :

- s'agissant de la Ville, un montant de prime annuelle de 26 606,15 € TTC, calculé selon un coût HT/m² de 0,50 €,
- s'agissant du CCAS, un montant de prime annuelle de 1 100,00 € TTC, calculé selon un coût HT/m² de 0,30 €.

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par décision municipale en date du 21 décembre 2020, un marché relatif aux « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Ville de Lattes et son CCAS – Lot n°2 Assurance des responsabilités et risques annexes » est passé avec le groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES, dont le mandataire est PARIS NORD ASSURANCES SERVICES – 159, rue Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS, pour :

- s'agissant de la Ville, un montant de prime annuelle de 12 172,52 € TTC, calculé selon un taux HT de 0,111%, pour la solution de base et un montant de prime annuelle de 3 175,20 € TTC pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Protection juridique »,
- s'agissant du CCAS, un montant de prime annuelle de 1 323,27 € TTC, calculé selon un taux HT de 0,035%, pour la solution de base et un montant de prime annuelle de 567,00 € TTC pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Protection juridique ».

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par décision municipale en date du 21 décembre 2020, un marché relatif aux « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Ville de Lattes et son CCAS – Lot n°3 Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » est passé avec la société GROUPAMA MEDITERRANEE – Maison de l'Agriculture Bât. 2 – Place Chaptal – 34261 MONTPELLIER Cedex 2, pour :

- s'agissant de la Ville, un montant de prime annuelle de 37 256,00 € TTC pour la solution de base et un montant de prime annuelle de 981,00 € TTC pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Bris de machine »
- s'agissant du CCAS, un montant de prime annuelle de 2 999,71 € TTC pour la solution de base.

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par décision municipale en date du 21 décembre 2020, un marché relatif aux « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Ville de Lattes et son CCAS – Lot n°4 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » est passé avec la société SMACL ASSURANCES – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex, pour :

- s'agissant de la Ville, un montant de prime annuelle de 2 610,24 € TTC,
- s'agissant du CCAS, un montant de prime annuelle de 72,15 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par décision municipale en date du 21 décembre 2020, un marché relatif aux « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Ville de Lattes et son CCAS – Lot n°5 Assurance des prestations statutaires » est passé avec le groupement GRAS SAVOYE / GROUPAMA MEDITERRANEE, dont le mandataire est GRAS SAVOYE – Futur Building I – 1280, avenue des Platanes – 34970 LATTES, pour :

- s'agissant de la Ville, un montant de prime annuelle sans charges patronales de 75 577,00 €, calculé selon un taux de 1,33%, pour la solution de base,
- s'agissant du CCAS, un montant de prime annuelle sans charges patronales de 16 164,00 €, calculé selon un taux de 0,96%, pour la solution de base, et un montant de prime annuelle sans charges patronales de 21 551,00 €, calculé selon un taux de 1,28%, pour la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Maladie ordinaire, franchise 30j abolie au-delà de 60j ».

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par décision municipale en date du 22 décembre 2020, un avenant n°3, ayant pour objet de prolonger d'un mois la durée du marché, à savoir du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021, est conclu avec la société SUD SERVICE – PA La Garrigue – BP 21 – 34171 CASTELNAU LE LEZ Cedex, titulaire de l'accord à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, relatif au « Nettoyage des bâtiments communaux – Lot n°1 Bâtiments administratifs ».

Par décision municipale en date du 22 décembre 2020, un avenant n°4, ayant pour objet de prolonger d'un mois la durée du marché, à savoir du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021, est conclu avec la société SUD SERVICE – PA La Garrigue – BP 21 – 34171 CASTELNAU LE LEZ Cedex, titulaire de l'accord à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, relatif au « Nettoyage des bâtiments communaux – Lot n°2 Bâtiments culturels, associatifs et de loisirs ».

Par décision municipale en date du 22 décembre 2020, un avenant n°2, ayant pour objet de prolonger d'un mois la durée du marché, à savoir du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021, est conclu avec la société SUD SERVICE – PA La Garrigue – BP 21 – 34171 CASTELNAU LE LEZ Cedex, titulaire de l'accord à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, relatif au « Nettoyage des bâtiments communaux – Lot n°3 Bâtiments sportifs ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNICATION DE CES DECISIONS.

ADMINISTRATION GENERALE

2 – BOIRARGUES - ACQUISITION DES PARCELLES CS0045, CS0047 ET CS0258 : MODIFICATION (Rapporteur : Bernard MODOT)

Par délibération n°Del2019-144 du 16 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles CS0045, CS0047 et CS0258 d'une surface totale de 359 m² situées Cour du Château à Boirargues au prix total de 190 000 €.

Afin de procéder aux actes notariés relatifs à cette affaire, il s'avère nécessaire de modifier le nom du vendeur en remplaçant Madame PANAFIEU par Monsieur PANAFIEU.

Les autres modalités de la délibération restent inchangées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Modifie la délibération n°Del2019-144 du 16 juillet 2019 en indiquant que l'acquisition des parcelles CS0045, CS0047 et CS0258 pour un montant de 190 000 € se fait auprès de Monsieur PANAFIEU,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires à cette affaire sont inscrits au budget communal.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

3 – LIEU DIT GRAND TAMARIS - ACQUISITION DE LA PARCELLE DH0129 (Rapporteur : Bernard MODOT)

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des terrains sur le secteur des jardins familiaux du Grand Tamaris, la Commune souhaite acquérir la parcelle DH0129 d'une superficie de 789 m² propriété de Montpellier Méditerranée Métropole au prix de 11 046 €, conformément à l'avis des Domaines.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve l'acquisition de la parcelle suivante :

Section	Numéro	Superficie	Propriétaire	Prix
DH	0129	789 m ²	Montpellier Méditerranée Métropole 50 place Zeus 34 961 MONTPELLIER CEDEX 2	11 046 €

- Désigne l'Office Notarial de Baillargues en vue de l'établissement de l'acte,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

4 – ESPACE JEUNESSE NELSON MANDELA : CONVENTION A PASSER AVEC L'AUTO ECOLE PASCAL (Rapporteur : Laurence PRIEU)

Depuis 2017, la Commune propose dans le cadre des actions menées par l'Espace Jeunesse Nelson Mandela à ses adhérents, de plus de 15 ans, des stages intensifs pour l'obtention du Code de la Route.

Devant le succès de cette action, il est envisagé de renouveler cette initiative.

Dans ce cadre, il est envisagé de passer une convention avec l'Auto-école PASCAL dans les conditions suivantes :

➤ l'Auto-école PASCAL s'engage à :

- proposer la formation Code de la Route aux jeunes adhérents à un tarif préférentiel de 120 € au lieu de 300 € pour 20 jeunes adhérents de plus de 15 ans,
- assurer la formation par l'intervention de son personnel,
- mettre à disposition des jeunes le matériel nécessaire à la formation : 1 livret de code et 1 accès code en ligne,
- donner la possibilité aux jeunes de poursuivre leur formation au permis de conduire par :
 - la formation classique à un tarif préférentiel de 900 € au lieu de 1 215 € (hors code),
 - la conduite accompagnée pour la somme de 1 145 € au lieu de 1 460 € (hors code).

➤ la Commune s'engage à :

- mettre gratuitement à disposition de l'Auto-école PASCAL, une salle située à l'étage du Centre de Loisirs Nelson Mandela, munie d'un vidéoprojecteur, pour la période du 15 février au 19 février 2021 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30,
- autoriser l'auto-école à percevoir et conserver le produit des formations réalisées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention à passer avec l'Auto-école PASCAL de Lattes dans le cadre des actions menées par l'Espace Jeunesse Nelson Mandela,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

5 – TABLEAU DES EFFECTIFS (Rapporteur : Francis ANDREU)

Par délibération du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de le modifier pour permettre la suppression et la création de postes afin que les services communaux puissent assurer leurs missions dans des conditions permettant la continuité du service public.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Autorise la suppression de 9 postes comme suit :

GRADES	Suppression
Adjoint d'animation territorial Temps non complet 24h	4
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe 28h	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 35h	1
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique territorial temps non complet 17h30	1
Adjoint d'animation territorial temps non complet 19h00	1
	9

- Autorise la création de 12 postes comme suit :

GRADES	Création
Adjoint d'animation territorial Temps complet 35h	4
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe temps complet 35 h	1
Adjoint technique territorial Temps non complet 20h	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint d'animation territorial temps non complet 26h15	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 35h	2
Adjoint technique territorial temps non complet 21h00	1
Adjoint d'animation territorial temps non complet 17h30	1
	12

La date d'effet de ces créations et suppressions de poste est fixée au 1^{er} février 2021.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

6 – POLE ECHANGES ET SAVOIRS : RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Rapporteur : Francis ANDREU)

Afin de répondre à l'augmentation variable des effectifs des enfants et à l'accueil des enfants en situation de handicap, sur le temps périscolaire au sein des 5 groupes scolaires lattois, il est nécessaire de recruter, parfois dans l'urgence, du personnel encadrant sur des emplois non permanents pour le Pôle Echanges et Savoirs.

En application de l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les agents recrutés seront recrutés sur le grade d'Adjoint d'Animation Territorial et rémunérés selon la grille indiciaire réglementaire en vigueur et le régime indemnitaire instauré par la Commune.

Ces agents auront pour mission l'encadrement des enfants sur le temps périscolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Autorise la création de 5 emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), à raison de 2 heures par jour, dans la limite de 8 heures par semaine,
- Dit que les crédits nécessaires à cette affaire sont inscrits au budget communal.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

7 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE ANNEE 2020 – COVID-19 : REMISE GRACIEUSE (Rapporteur : Martine MARGUERITTE)

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique qui sont de trois catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

En raison de la crise sanitaire, un certain nombre de commerces dits « non essentiels » ont été obligés de cesser leur activité.

Aussi, dans ce contexte exceptionnel et afin de soutenir l'activité de ces entreprises, il est envisagé d'octroyer une remise gracieuse de la TLPE pour l'année 2020 au prorata du nombre de mois de fermeture imposée à chaque établissement à savoir :

- 9,5 mois pour les discothèques et entreprises événementielles,
- 4,5 mois pour les restaurants,
- 5 mois pour les bars,
- 5,5 mois pour les salles de sports, les cinémas et les activités de loisirs,
- 3 mois pour les commerces dits « non essentiels »,
- 2 mois pour les commerces dits « non essentiels » du secteur habitat / BTP et les concessions automobiles,
- 0,5 mois pour les jardinerie et pépinières.

Les commerçants concernés par une remise gracieuse partielle de cette taxe sont les suivants :

	ENSEIGNES	ADRESSE POSTALE	MONTANT ANNUEL TLPE	MONTANT DE LA REMISE
Bar & Evènementiel	CRYSTAL LOCATIONS	19 RUE DU RONDELET	624,00 €	-260,00 €
	LE DELPHIS	574 AVENUE DE MONTPELLIER	769,60 €	-320,67 €
	OLIVER PUB	909 AVENUE DES PLATANES	665,60 €	-277,33 €
Salle Sport / Cinéma / Loisirs	AQUABIKE CENTER	AVENUE GEORGES FRECHE	1 456,00 €	-667,33 €
	BE YOU COACHING	5 ROUTE DE PALAVAS	740,48 €	-339,39 €
	EASY GYM	909 AVENUE DES PLATANES	1 487,20 €	-681,63 €
	MEGA CGR	ZAC DES COMMANDEURS	1 346,60 €	-617,19 €
	MONTPELLIER JUMP	ZAC LES COMMANDEURS RUE LOUIS LUMIERE	1 040,00 €	-476,67 €
	NEW SQUASH	909 AVENUE DES PLATANES	1 081,60 €	-495,73 €
	RUN UP FORME	C.CIAL LE SOLIS ROUTE DE CARNON	1 414,40 €	-648,27 €
Commerce Non essentiel BTP/Auto	ART ET FENETRES	9 ZAC DU SORIECH	1 364,48 €	-227,41 €
	CHAVEROCHE	1 RUE DU PUECH RADIER	1 248,00 €	-208,00 €
	CHEMINEES BARTHELEMY DIAZ	CHEMIN DE SAINT HUBERT	1 651,52 €	-275,25 €
	DIAMANT AUTOMOBILES	ZAC FONT DE LA BANQUIERE BP 40035	665,60 €	-110,93 €
	EDEN PARQUETS	LOT 7 PAE DU SORIECH	1 262,56 €	-210,43 €
	GRIM AUTO	448 RUE DU PONT DE GUERRE	8 617,85 €	-1 436,31 €
	GRIMM PASSION	564 RUE DU PONT DE GUERRE	5 380,54 €	-896,76 €
	L'ATELIER DU PARQUET	DOMAINE DE SORIECH ROUTE DE BOIRARGUES	197,60 €	-32,93 €
	LATTES CONSTRUCTION	16 RUE DE LA CONDAMINE	873,60 €	-145,60 €
	LATTES OCCASION	ALLEE DE LA CALADE	1 872,00 €	-312,00 €
	LB AUTO IMPORT	CHEMIN DU MAS DE GAU AVENUE G.FRECHE	249,60 €	-41,60 €
	MAS AUTO NISSAN	RUE MONTELS L'EGLISE	1 579,97 €	-263,33 €
	MISTER MENUISERIE	CC LE SOLIS 6 ALLEE DU LEVANT	1 023,36 €	-170,56 €
	MONTPELLIER MENUISERIE 2000	12 AVENUE DE LA FONTVIN	586,56 €	-97,76 €
	MORABITO	1051 AVENUE DES PLATANES	1 915,26 €	-319,21 €
	OXYLIO	30 RUE MONTELS L'EGLISE	1 784,64 €	-446,16 €
	PISCINES FREEDOM MONTPELLIER	ALLEE DE LA CALADE	1 414,40 €	-235,73 €
	SAPHIR AUTOMOBILES	31 RUE MARCEL CARNE	1 913,60 €	-318,93 €
	VULCAIN TURBO FONTE	909 AVENUE DES PLATANES	375,85 €	-62,64 €
	Autre Commerce Non essentiel	BEAUTE BIEN ETRE	145 RUE DU LANTISSARGUES	148,09 €
BLEU LIBELLULE		10 ZAC DE SORIECH	1 664,00 €	-416,00 €
BOUNCEWEAR		21 RUE MARCEL CARNE	1 435,20 €	-358,80 €

BUT	ZAC DU SORIECH ROUTE DE CARNON	9 954,05 €	-2 488,51 €
CADEAUX ET FESTIVITES	DOMAINE DE SORIECH ROUTE DE BOIRARGUES	83,20 €	-20,80 €
CASH EXPRESS	C.CIAL LE SOLIS AVENUE G.FRECHE	1 164,80 €	-291,20 €
CASH FETES	MAS SAINT PIERRE ROUTE DE PALAVAS	873,60 €	-218,40 €
CENTRAKOR (SFB LATTES)	C.CIAL LE SOLIS CHEMIN DE SORIECH	1 966,85 €	-491,71 €
CINNA	LE SOLIS ROUTE DE CARNON	665,60 €	-166,40 €
CONFORAMA	ZAC LES COMMANDEURS CENTRE CIAL GD SUD	22 214,40 €	-5 553,60 €
CROZATIER	ZAC DU SORIECH ROUTE DE CARNON	1 686,05 €	-421,51 €
CUIR CENTER	C.CIAL LE SOLIS ROUTE DE CARNON	1 183,52 €	-295,88 €
CULTURE VELO	34 AVENUE MARCEL PAGNOL	934,33 €	-233,58 €
ENVIA CUISINES	ZAC DU SORIECH CHEMIN DE SORIECH	1 604,92 €	-401,23 €
EXELCIUS	C.CIAL LE SOLIS CHEMIN DE SORIECH	1 414,40 €	-353,60 €
GAUTIER	ZAC DU SORIECH ROUTE DE CARNON	707,20 €	-176,80 €
GOUIRAN	ZA LES COMMANDEURS RUE LOUIS LUMIERE	1 164,80 €	-291,20 €
GRAND LITIER (SOMELIT)	ZONE COMMERCIALE DU SORIECH	1 289,60 €	-322,40 €
HEALTHY COOK	909 AVENUE DES PLATANES	666,84 €	-166,71 €
HOME SALONS	ZAC DU SORIECH ROUTE DE CARNON	1 372,80 €	-343,20 €
INTEGRAL IMMOBILIER	55 RUE DU MISTRAL	243,57 €	-60,89 €
INTER FETES	ZAE FONT DE LA BANQUIERE 5 PLAN DU NEGA CAT	790,40 €	-197,60 €
INTERSPORT	C.CIAL LE SOLIS AVENUE G.FRECHE	1 248,00 €	-312,00 €
L'ATELIER D'ENCADREMENT	CHEMIN DE SORIECH	228,80 €	-57,20 €
LAURIE LUMIERES	C.CIAL LE SOLIS ROUTE DE CARNON	228,80 €	-57,20 €
LIGNE ROSET	CHEMIN DE SORIECH	245,44 €	-61,36 €
LITERIE OCCITANE	5 ZONE DU SORIECH	1 226,78 €	-306,70 €
MAISON DU MONDE	C.CIAL LE SOLIS AVENUE G.FRECHE	956,80 €	-239,20 €
MAS VALERO	AVENUE de MAGUELONE	111,49 €	-27,87 €
MOBILIER DE FRANCE	ZONE DU SORIECH ROUTE DE CARNON	1 497,60 €	-374,40 €
MONSIEUR MEUBLE	ZAC DU SORIECH ROUTE DE CARNON	1 630,72 €	-407,68 €
MONTELEONE	C.CIAL LE SOLIS RD DE POINT DE SORIECH	1 264,64 €	-316,16 €

	NOBLESSA CUISINES (JMPK)	5 ALLEE DU LEVANT	770,84 €	-192,71 €
	PARADISE BOUTIQUE	1565 AVENUE DES PLATANES	1 372,80 €	-343,20 €
	PIC WIC TOYS	C.CIAL GRAND SUD	923,52 €	-230,88 €
	POLTRONESOFA	C.CIAL LE SOLIS RD DE POINT DE SORIECH	1 575,80 €	-393,95 €
	PONEY CLUB AXELLE	AVENUE DE MAGUELONE	249,60 €	-62,40 €
	SIZE FACTORY	3 ALLEE DU LEVANT	540,80 €	-135,20 €
	SOCOOC	CHEMIN DE SORIECH	2 023,84 €	-505,96 €
	SPORT 2000	ZAC DES COMMANDEURS RUE RENE CLAIR	4 416,25 €	-1 104,06 €
	STORY	ZAC DU SORIECH ROUTE DE CARNON	1 685,21 €	-421,30 €
	TOUSTOCKS - INTERSTOCKS	RUE MONTELS L'EGLISE ZA DU PUECH RADIER	1 331,20 €	-332,80 €
	TROIS ETOILES	PAR ACTIVA 2 RUE DU RONDELET	65,52 €	-16,38 €
	VINCENT GOLF	1565 AVENUE DES PLATANES	1 248,00 €	-312,00 €
	VIVA LA FIESTA	ZAC DU SORIECH	817,44 €	-204,36 €
	XXL MAISON	CHEMIN DE SORIECH	1 570,40 €	-392,60 €
Discothèque	LE PATIO	ROUTE DE PALAVAS LES MARESTELLES	187,20 €	-148,20 €
	L'ENTREPOT	RUE DU PUECH RADIER	981,76 €	-777,23 €
Jardinerie Pépinière	COPAL GAMM VERT	MAS DESPLAN RD 132	998,40 €	-41,60 €
	FLORABORA	CHEMIN DE PRADELAIN	897,52 €	-37,40 €
	JARDILAND	RUE MARCEL CARNE	1 983,90 €	-82,66 €
	POUSSE CLANET	AVENUE PAYSAGERE	7 238,40 €	-301,60 €
Restaurant	A MANDRIA	106 ALLEE DE LA CALADE	228,80 €	-85,80 €
	BRASSERIE GARCON	ROUTE DE CARNON CENTRE CIAL GD SUD	557,44 €	-209,04 €
	BRASSERIE GUSTO	RUE RENE CLAIR	864,44 €	-324,17 €
	BRASSERIE LES ARTISTES	ZAC LES COMMANDEURS RUE LOUIS LUMIERE	873,60 €	-327,60 €
	BUFFALO GRILL	RUE MARCEL PAGNOL	2 013,44 €	-755,04 €
	CHALET CHAMONIARD	ZAC DES COMMANDEURS RUE MARCEL PAGNOL	270,40 €	-101,40 €
	IN VINO	1565 AVENUE DES PLATANES	816,60 €	-306,23 €
	LE BRASERO	1 AVENUE DE LA FONTVIN	540,80 €	-202,80 €
	LE MAZERAND	CHEMIN DU MAS DE CAUSSE	156,00 €	-58,50 €
	LE ZEBRE BLEU	LIEU-DIT LA CADALE ROUTE DE PALAVAS	707,20 €	-265,20 €
	L'EFFET JARDIN	330 CHEMIN DE SORIECH	249,60 €	-93,60 €
	L'INCONTOURNABLE	29 RUE DU PUECH RADIER	242,11 €	-90,79 €
	LOU PAIS D'AQUI	ZAC LES COMMANDEURS RUE LOUIS LUMIERE	208,00 €	-78,00 €
	MAC DONALD	CENTRE CIAL GD SUD ROUTE DE CARNON	1 019,20 €	-382,20 €
	MAS DE COURAN	CHEMIN DE SORIECH	998,40 €	-374,40 €
	MAS DE SAPORTA	MAS DE SAPORTA CS 30030	1 019,20 €	-382,20 €

	MAS DU CHEVAL	AVENUE DE L'AGAU	249,60 €	-93,60 €
	SAVEURS DU MONDE	105 AVENUE DE FIGUIERES	774,59 €	-290,47 €
	TEMPLE DE LA DANSE	260 RUE DU PUECH RADIER	1 830,40 €	-686,40 €

Le montant total de cette remise gracieuse correspond à la somme de 37 206,51 €.

Pour toutes ces entreprises concernées, il sera procédé à une réduction du titre initial et pour celles s'étant déjà acquittées de cette taxe, il sera procédé au remboursement du trop perçu.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Décide d'accorder une remise gracieuse sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due au titre de l'année 2020 pour les entreprises listées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

8 – STAGES SPORTIFS DE PRINTEMPS 2021 : FIXATION DES TARIFS ET RECRUTEMENT DE VACATAIRES (Rapporteur : Christine GENTE)

Le Service des Sports organise pendant les vacances de printemps des stages sportifs pour les enfants âgés de 4 à 17 ans.

Afin de pouvoir exercer ces activités, il convient de fixer les tarifs des différents stages et de déterminer le nombre de vacataires nécessaires à l'encadrement ainsi que leur niveau de rémunération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve l'organisation de stages sportifs pendant les vacances de printemps 2021,
- Approuve les tarifs suivants :
 - Stage multisports 5 journées : 77 €
 - Stage multisports 5 demi-journées : 39 €
 - Stage multiports 5 jours avec nuitée : 92 €
 - Stage multiports 5 jours avec 2 nuitées : 107 €
 - Stage multiports 10 demi-journées : 78 €
- Autorise le recrutement de 12 animateurs dans le cadre des contrats d'engagement éducatif du 19 au 30 avril 2021 dont la rémunération totale ne pourra excéder 8 205,27 €.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

9 – CHANGEMENT D'ÉCLAIRAGE EN LEDS DES GYMNASES ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE ECO-ENERGETIQUE DES TERRAINS: DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rapporteur : Christine GENTE)

Dans le cadre de la transition énergétique et de la modernisation des équipements sportifs dans le but de réaliser des économies d'énergie, la Commune de Lattes a décidé du passage de l'éclairage existant vers un éclairage éco-énergétique des stades (Lattes-Centre, Fangouse et Courtoujours) et au passage de l'éclairage en LEDS des gymnases (Georges Brassens, Palais des Sports, SAFER, Courtoujours).

Le coût des travaux pour la réhabilitation de l'éclairage des gymnases est estimé à 255 344 € HT soit 306 413 € TTC.

Le coût des travaux pour la réhabilitation de l'éclairage extérieur des stades est estimé à 323 106 € HT soit 387 727 € TTC.

Le coût total du projet est de 578 450 € HT soit 694 140 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Sollicite les subventions les plus larges possible auprès de l'Europe, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Etat pour le changement des éclairages en LED des gymnases et stades pour un montant total de 578 450 € HT soit 694 140 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

10 – MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE (GTC) DU CHAUFFAGE SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX: DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rapporteur : Christian CAPEL)

Dans le cadre de la rénovation énergétique et de la transition écologique afin de réaliser des économies d'énergie, la Commune souhaite mettre en place une gestion centralisée du chauffage sur les bâtiments communaux qui permettra d'améliorer les performances énergétiques et fonctionnelles des bâtiments ainsi que leur rentabilité.

Le montant total estimé des travaux s'élève à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Sollicite les subventions les plus larges possible auprès de l'Europe, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Etat pour la mise en place d'une gestion technique centralisée du chauffage des bâtiments communaux pour un montant total estimé des travaux s'élève à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

11 – RENOVATION DES 5 GROUPE SCOLAIRES : LE BALADET, LA COUGOURLUDE, LE GRAND TAMARIS, PORT ARIANE, LA CASTELLE: DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rapporteur : Catherine REBOUL)

Dans le cadre de la rénovation thermique et de la transition écologique afin de réaliser des économies d'énergie, la commune de Lattes souhaite faire des travaux de rénovation complète de l'ensemble de ses écoles :

- Passage de l'éclairage en LED
- Réfection des peintures et des sols
- Pose de faux plafonds ...

A ce titre, une estimation du montant a été effectuée. Il s'élève à 2 083 333 € HT soit 2 500 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Sollicite les subventions les plus larges possibles auprès de l'Europe, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Etat pour la rénovation thermique des écoles communales pour montant total d'opération estimé à 2 083 333 € HT soit 2 500 000 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

12 – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COUGOURLUDE: DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rapporteur : Catherine REBOUL)

Suite au décret du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'action de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, la Commune de Lattes a décidé de réhabiliter le groupe scolaire de la Cougourlude suivant 2 axes :

- Réhabilitation de la façade du bâtiment avec mise en place d'une isolation technique extérieur et le changement des menuiseries
- Déperméabilisation des cours de l'école et création d'îlots de fraîcheur.

Le projet global a pour objectif de réduire la consommation énergétique du bâtiment de 60 % par rapport à la consommation de 2010.

Le coût total de l'opération (Etudes + Travaux) est estimé à 1 571 594 € HT soit 1 885 913 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Sollicite les subventions les plus larges possible auprès de l'Europe, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Etat pour la rénovation thermique de l'école de la Cougourlude pour montant total d'opération estimé à 1 571 594 € HT soit 1 885 913 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

13 – RENOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DE LA NATURE: DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rapporteur : Nicole PLANCKE)

Dans le cadre de la rénovation thermique et de la transition écologique afin de réaliser des économies d'énergie, la Commune souhaite réhabiliter la Maison de la Nature en remplaçant les menuiseries existantes et en installant une pompe à chaleur.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 128 333 € HT soit 154 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Sollicite les subventions les plus larges possible auprès de l'Europe, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole, du Conservatoire du Littoral et de l'Etat pour la rénovation thermique de la maison de la Nature pour un montant estimatif des travaux de 128 333 € HT soit 154 000 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

14 – REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES DES 4 PONTONS DU PORT : DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rapporteur : Christian CAPEL)

Le Port Fluvial de la Commune est équipé de 4 pontons comportant 100 anneaux constituant une base marine de bateaux destinés à la location, ainsi qu'une activité à vocation touristique.

Une étude réalisée en août 2020 révèle des désordres importants sur tous les pontons. En raison de la vétusté de ces derniers, il est envisagé de procéder au remplacement des 4 pontons avec des travaux en matière de mise aux normes des bornes électriques, des bornes à eau, et de gestion des eaux usées.

Le coût total de l'opération est estimé à 560 200 € HT soit 672 240 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Sollicite les subventions les plus larges possible auprès de l'Europe, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de Montpellier Méditerranée Métropole, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de la Fédération Française des Ports de Plaisance pour le remplacement et la mise aux normes des 4 pontons du Port pour montant total d'opération estimé à 560 200 € HT soit 672 240 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

15 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2021 (Rapporteur : Caroline ALVAREZ)

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté le budget primitif communal 2021.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'apporter diverses modifications au budget 2021.

Cette décision modificative n° 1 n'a aucune incidence sur le montant total de la section de fonctionnement qui est fixé à 22 547 387 €, en effet, ce sont simplement des transferts de crédits entre chapitre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 au budget communal proposée dans les tableaux ci-dessous :

I – SECTION FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	+ 40 000,00
673 – 020 DFCP/DFCP	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 40 000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 40 000,00
022-01 DFCP/DFCP	Dépenses imprévues	-40 000,00
TOTAL		+ 0,00

À L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVEE, LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

La séance est levée à 16h35.